



Rapport sur la qualité des actifs
financés et sur l'encours d'obligations foncières
au 30 juin 2023

Caisse Française de Financement Local
(Instruction n° 2022-I-04 du 9 mars 2022)

Conformément à l'instruction n° 2022-I-04 du 9 mars 2022, le rapport sur la qualité des actifs a pour but de présenter des informations sur :

- l'ensemble des éléments d'actifs constituant le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local, hors intérêts courus non échus,
- l'encours d'obligations foncières, et
- le cadre de gestion des risques de taux, de change, de liquidité et de crédit.

Au 30 juin 2023, le *cover pool* de la Caisse Française de Financement Local est composé :

- d'expositions sur des personnes publiques pour EUR 58,3 milliards, sous forme de prêts pour EUR 53,3 milliards, de liquidités déposés à la Banque de France pour EUR 0,7 milliard et de titres pour EUR 4,3 milliards, et
- d'expositions sur des établissements de crédit (titres et dépôts) pour EUR 1,4 milliard.

Le détail du *cover pool* est présenté dans le tableau suivant :

En EUR milliers, au 30/06/2023	Total des actifs	Actifs détenus hors <i>cover pool</i>	Actifs du <i>cover pool</i>
Expositions sur des personnes publiques			
-Prêts (Hors liquidités déposées à la banque de France)	53 696 898	359 571	53 337 327
-Liquidités déposées à la banque de France	709 094	-	709 094
-Titres	4 316 749	-	4 316 749
Autres expositions: Expositions sur des établissements de crédit (Titres, expositions et dépôts)	1 373 751	-	1 373 751
Provisions Collectives	- 19 438	-	- 19 438
TOTAL	60 077 054	359 571	59 717 483

Grâce à son statut de société de crédit foncier, la Caisse Française de Financement Local a accès aux opérations de refinancement proposées aux banques par la Banque de France. Dans le cadre du pilotage de son *cover pool* et de sa trésorerie, la Caisse Française de Financement Local peut ainsi sortir du *cover pool* certains actifs et les donner en garantie à la banque centrale afin d'obtenir un financement lors des appels d'offres organisés par la Banque de France. La Caisse Française de Financement Local n'a pas fait usage de cette possibilité au cours des trois derniers exercices (sauf pour des tests opérationnels d'accès, mis en œuvre régulièrement) et aucun actif n'a été mobilisé au 30 juin 2023 auprès de la Banque de France.

Des actifs détenus par la Caisse Française de Financement Local peuvent également être retirés du *cover pool* s'ils sont devenus non éligibles, en attendant qu'ils soient cédés ou échus.

Les obligations foncières émises par la Caisse Française de Financement Local respectent les conditions d'éligibilité aux opérations de refinancement de la Banque centrale européenne et sont également conformes à la directive *covered bonds* et à la réglementation CRR / CRD IV.

1. PRÊTS GARANTIS

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun prêt garanti par une hypothèque ou cautionné.

2. EXPOSITIONS SUR DES PERSONNES PUBLIQUES

2.1 VENTILATION PAR TYPE DE CONTREPARTIE

Dans le tableau ci-dessous, les expositions directes correspondent à des expositions sur des personnes publiques et les expositions indirectes à des expositions totalement garanties par des personnes publiques. Les expositions libellées en devise sont converties au cours de change du *swap* de couverture. Les prêts et titres sont présentés nets de provisions spécifiques et hors surcotes/décotes. Le montant total de ces expositions est présenté net de provisions collectives.

En EUR milliers, au 30/06/2023	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses	dont encours impayés	dont provisions ⁽¹⁾
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
France								
Administration centrale								
- refinancements export	-	-	6 993 908	-	6 993 908	-	-	-
- autres	10 000	-	44	230 000	240 044	-	-	-
Banque centrale								
- Compte auprès de la Banque de France ⁽²⁾	709 094	-	-	-	709 094	-	-	-
Administrations régionales et locales								
- Régions	2 549 545	60 009	6 431	-	2 615 986	-	-	-
- Départements	6 879 452	-	316 590	-	7 196 042	-	-	-
- Communes	14 263 375	12 788	561 817	-	14 837 980	55 941	21	(1)
- Territoires d'outre-mer	85 337	-	3 868	-	89 205	-	-	-
- Groupement de collectivités locales ⁽³⁾	13 756 763	45 737	96 687	-	13 899 186	2 262	2 901	(23)
Entités du secteur publics :								0
- Etablissements publics de santé	6 003 481	-	-	-	6 003 481	20 326	0	-
- Autres entités du secteur public	1 195 747	225 000	-	-	1 420 747	6 531	202	(131)
Sous-total	45 452 793	343 534	7 979 346	230 000	54 005 673	85 060	3 124	(155)
Autriche								
Administrations régionales et locales								
- Länder	156 881	-	-	-	156 881	-	-	-
Sous-total	156 881	-	-	-	156 881	-	-	-
Belgique								
Administrations régionales et locales								
- Régions	252	-	21 698	-	21 951	-	-	-
Sous-total	252	-	21 698	-	21 951	-	-	-
Canada								
Administrations régionales et locales								
- Communes avec échelon de notation 1	100 287	-	21 471	-	121 757	-	-	-
Sous-total	100 287	-	21 471	-	121 757	-	-	-
Espagne								
Administration centrale	-	180 000	-	-	180 000	-	-	-
Administrations régionales et locales								
- Régions	-	50 000	-	-	50 000	-	-	-
- Communes	59 594	-	-	-	59 594	-	-	-
Sous-total	59 594	230 000	-	-	289 594	-	-	-
Etats-Unis								
Administrations régionales et locales								
- États fédérés avec échelon de notation 1	-	107 943	-	-	107 943	-	-	-
Sous-total	-	107 943	-	-	107 943	-	-	-

RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS

CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

En EUR milliers, au 30/06/2023	Exposition directe		Exposition indirecte		Total	dont encours des créances douteuses et litigieuses	dont encours impayés	dont provisions ⁽¹⁾
	Prêts	Titres obligataires	Prêts	Titres obligataires				
Italie								
Administration centrale	-	1 155 385	-	-	1 155 385	-	-	(12 560)
Administrations régionales et locales								
- Régions	-	1 214 845	-	-	1 214 845	-	-	-
- Provinces	-	377 515	-	-	377 515	-	-	-
- Communes	3 192	625 068	-	-	628 260	-	-	-
- Groupement de collectivités locales	-	7 460	-	-	7 460	-	-	-
Sous-total	3 192	3 380 273	-	-	3 383 464	-	-	(12 560)
Japon								
Administrations régionales et locales								
- Communes avec échelon de notation 2	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Sous-total	-	25 000	-	-	25 000	-	-	-
Portugal								
Administrations régionales et locales								
- Communes	4 316	-	-	-	4 316	-	-	-
Sous-total	4 316	-	-	-	4 316	-	-	-
Suède								
Administrations régionales et locales								
- Communes	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Sous-total	18 490	-	-	-	18 490	-	-	-
Suisse								
Administrations régionales et locales								
- Cantons avec échelon de notation 1	65 253	-	30 175	-	95 428	-	-	-
- Communes avec échelon de notation 1	132 674	-	-	-	132 674	-	-	-
Sous-total	197 927	-	30 175	-	228 102	-	-	-
SOUS-TOTAL GÉNÉRAL	45 993 731	4 086 749	8 052 690	230 000	58 363 170	85 060	3 124	(12 715)
Provisions Collectives								(19 438)
TOTAL GÉNÉRAL					58 343 732			

⁽¹⁾ Les provisions sur prêts et titres sont composées de :

- Provisions pour créances douteuses : EUR 155 milliers

- Provisions sur moins-values latentes des titres de placement : EUR 12 560 milliers

⁽²⁾ Solde du compte Banque de France de la Caisse Française de Financement Local au 30 juin 2023.

⁽³⁾ Dont EUR 10 842 milliers au titre des opérations de contrat de partenariat.

2.2 NOTATIONS

La Caisse Française de Financement Local détient des expositions sur des personnes publiques au Canada, aux Etats-Unis, au Japon et en Suisse dont l'éligibilité nécessite une notation minimale par un organisme externe d'évaluation de crédit, reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

2.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/06/2023

Maturité résiduelle finale

Durée résiduelle (arrondie au nombre d'années entier le plus proche)	Nombre d'opérations (1)	Encours total
0	1 069	871 877
1	1 979	375 210
2	4 001	791 125
3	2 518	1 283 419
4	2 082	1 318 737
5	2 975	2 001 445
6	2 387	2 989 987
7	2 883	2 719 501
8	1 919	2 157 749
9	1 496	2 364 553
10	1 704	2 693 465
11	1 661	4 642 391
12	1 956	5 171 754
13	1 661	4 933 227
14	1 456	3 693 198
15	1 138	2 822 530
16	1 053	2 266 979
17	883	2 798 171
18	800	2 955 956
19	774	2 678 573
20	385	1 099 879
21	272	552 388
22	203	459 996
23	231	738 455
24	289	1 166 126
25	142	1 129 013
26	133	398 630
27	64	418 558
28	55	224 544
29	67	381 857
30	62	135 167
31	14	81 400
32	23	99 247
33	20	30 233
34	19	35 829
35	10	27 662
36	6	24 895
37	2	20 074
38	1	6 353
41	9	25 105
	38 402	58 585 256
ÉCART DE CHANGE		- 222 086
Provisions collectives non ventilées		- 19 438
TOTAL GÉNÉRAL		58 343 732

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

La période 0 inclut le solde du compte Banque de France.

2.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS (RA)

En EUR milliers, au 30/06/2023

	Remboursements anticipés survenus en 2023	Taux de RA fin de période
- Refinancements export	56 780	0,84%
- Secteur public local	53 321	0,10%
TOTAL expositions sur personnes publiques	110 101	0,18%

Le taux de RA calculé sur l'année 2023 correspond au rapport entre le volume de remboursements anticipés survenus durant l'exercice 2023 et l'encours moyen égal à la moyenne arithmétique des encours journaliers de la même période.

Sur 2022, le taux de RA pour l'année entière s'élevait à 0,44% correspondant à EUR 257 millions de remboursements anticipés.

3. AUTRES EXPOSITIONS : EXPOSITIONS SUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

3.1. VENTILATION PAR CONTREPARTIE

En EUR milliers, au 30/06/2023	Pays	Encours
1^{er} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	334 475
	Autres pays	475 917
Autres titres bancaires		
	France	21 000
	Autres pays	258 000
Prêt à la société mère, SFIL	France	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	3 773
2^{ème} échelon de qualité de crédit		
Obligations sécurisées		
	France	-
	Autres pays	-
Autres titres bancaires		
	France	181 000
	Autres pays	95 000
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	4 585
3^{ème} échelon de qualité de crédit		
Titres bancaires (maturité < 100 jours)		
	France	-
	Autres pays	-
Solde des comptes courants bancaires	France et autres pays	-
TOTAL GÉNÉRAL		1 373 751

Les autres expositions correspondent généralement à des placements de trésorerie sous la forme d'obligations, d'obligations sécurisées ou de certificats de dépôts, émis par des établissements de crédit. Cette rubrique inclut également les soldes des comptes courants bancaires ouverts dans différentes devises. Elle peut aussi inclure les prêts accordés par la Caisse Française de Financement Local à SFIL, sa maison mère, afin de placer ses excédents de trésorerie.

Les instruments dérivés inclus dans le *cover pool* sont comptabilisés hors bilan et ne figurent donc pas dans le tableau des expositions sur les établissements de crédit à l'actif du bilan.

Les titres bancaires sont présentés hors surcotes/décotes et nets de provisions spécifiques.

Aucune créance douteuse et litigieuse n'est recensée parmi ces expositions.

3.2 NOTATIONS

Pour être éligibles au *cover pool*, les expositions sur établissements de crédit doivent bénéficier d'une notation de 1^{er} ou du 2^{ème} échelon de qualité de crédit ou, lorsqu'elles ont une durée inférieure à 100 jours et se présentent sous la forme de dépôts à court terme utilisés pour répondre à l'exigence relative au coussin de liquidité du panier de couverture, d'une notation de 3^{ème} échelon de qualité de crédit.

Des limites en volume sont applicables à ces expositions en fonction de leur notation. Néanmoins, les actifs qui contribuent au niveau minimal de sur-nantissement de 105% ne sont pas soumis à ces limites.

Au 30 juin 2023, ces différentes conditions sont remplies.

3.3 VENTILATION PAR DURÉE RÉSIDUELLE

En EUR milliers, au 30/06/2023

Maturité résiduelle finale		
Période d'échéance en année	Nombre d'opérations ⁽¹⁾	Total
0	4	78 329
1	8	507 422
2	6	187 000
3	3	97 000
4	4	102 000
5	3	187 800
8	1	34 000
10	2	180 200
Total	31	1 373 751

(1) Nombre d'opérations qui arriveront à échéance pendant la période observée.

Les soldes des comptes bancaires sont mentionnés ici comme une seule opération dont l'échéance est inférieure à 1 an.

3.4 REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Aucun remboursement anticipé n'a eu lieu, ni au cours de l'année 2023, ni au cours de l'année 2022.

3.5 MONTANT DES TITRES, SOMMES ET VALEURS RECUES EN GARANTIE DES OPERATIONS DE COUVERTURE

Le montant reçu en garantie des opérations de couverture est uniquement constitué de cash et est fongible avec le reste de la trésorerie de la société. La dette de restitution du cash collatéral reçu au 30 juin 2023 s'élève à EUR 93,2 millions.

4. Liste des numéros internationaux d'identification des titres (ISIN)

Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure	Code ISIN / Code interne	Obligation garantie européenne de qualité supérieure
FR0000486581	Non	RCB 90	Non	FR0010840108	Non	RCB 2013-8	Non	FR0011907963	Non	RCB 2017-4	Non	FR0013459757	Non
AU00000KAH80	Non	RCB 97	Non	RCB 165	Non	RCB 2013-9	Non	RCB 2014-39	Non	RCB 2017-5	Non	FR0013479052	Non
FR0010093336	Non	RCB 98	Non	RCB 166	Non	RCB 2013-6	Non	RCB 2014-41	Non	RCB 2017-6	Non	FR0013511615	Non
FR0010089839	Non	RCB 103	Non	RCB 167	Non	RCB 2013-14	Non	RCB 2014-42	Non	FR0013221389	Non	RCB 2020-1	Non
FR0010114371	Non	RCB 104	Non	RCB 168	Non	RCB 2013-15	Non	FR0011916220	Non	RCB 2017-7	Non	FR0013310026	Non
FR0010134577	Non	RCB 105	Non	RCB 169	Non	RCB 2013-16	Non	RCB 2014-43	Non	RCB 2017-8	Non	FR0013535820	Non
FR0010160911	Non	RCB 106	Non	RCB 170	Non	RCB 2013-17	Non	RCB 2014-44	Non	RCB 2017-9	Non	FR0013519568	Non
FR0010163394	Non	RCB 107	Non	RCB 171	Non	RCB 2013-18	Non	RCB 2014-45	Non	FR0013230703	Non	FR0014000N39	Non
FR0010212977	Non	RCB 108	Non	RCB 172	Non	RCB 2013-19	Non	RCB 2014-46	Non	RCB 2017-10	Non	FR0014001GV5	Non
FR0010261529	Non	RCB 109	Non	RCB 173	Non	RCB 2013-20	Non	FR0012169910	Non	FR0013255866	Non	FR0013482189	Non
FR0010279109	Non	RCB 110	Non	RCB 174	Non	RCB 2013-21	Non	RCB 2015-1	Non	FR0013256872	Non	FR00140024W5	Non
FR0010289322	Non	FR0010766923	Non	RCB 175	Non	RCB 2013-22	Non	RCB 2015-2	Non	RCB 2017-11	Non	FR00140033E4	Non
FR0010289397	Non	FR0010775486	Non	RCB 176	Non	RCB 2013-23	Non	RCB 2015-3	Non	FR0013267259	Non	FR00140049N1	Non
FR0010306456	Non	RCB 116	Non	RCB 177	Non	RCB 2013-24	Non	RCB 2015-4	Non	FR0013267754	Non	FR00140006K7	Non
FR0010306498	Non	RCB 117	Non	CH0111862063	Non	RCB 2013-25	Non	RCB 2015-5	Non	FR0013150257	Non	FR0014001ZD3	Non
FR0010306506	Non	RCB 118	Non	RCB 178	Non	RCB 2013-26	Non	FR0012568228	Non	RCB 2017-12	Non	FR0014005MV4	Non
FR0010306514	Non	RCB 119	Non	RCB 179	Non	RCB 2013-27	Non	FR0012572725	Non	RCB 2017-13	Non	FR0014005N20	Non
FR0010306522	Non	RCB 120	Non	RCB 181	Non	RCB 2014-1	Non	RCB 2015-6	Non	FR0013284072	Non	FR0014005Y20	Non
FR0010306548	Non	RCB 121	Non	RCB 182	Non	RCB 2014-10	Non	RCB 2015-7	Non	FR0013293578	Non	FR0014007PX9	Non
FR0010318410	Non	RCB 122	Non	RCB 183	Non	RCB 2014-11	Non	RCB 2015-8A	Non	RCB 2017-14	Non	FR0014007PY7	Non
FR0010322792	Non	FR0010781591	Non	FR0010923920	Non	RCB 2014-12	Non	RCB 2015-8B	Non	RCB 2017-15	Non	RCB 2022-1	Non
RCB 1	Non	RCB 123	Non	FR0010925073	Non	RCB 2014-2	Non	RCB 2015-9	Non	FR0013267374	Non	FR0014008C18	Non
RCB 10	Non	RCB 124	Non	RCB 184	Non	RCB 2014-3	Non	RCB 2015-10	Non	RCB 2018-1	Non	FR0014008E65	Non
RCB 11	Non	RCB 125	Non	FR0010963959	Non	RCB 2014-4	Non	RCB 2015-11	Non	FR0013311495	Non	RCB 2022-2	Non
RCB 12	Non	RCB 126	Non	RCB 185	Non	RCB 2014-5	Non	FR0012686111	Non	FR0013319399	Non	FR0014009OM1	Non
RCB 13	Non	RCB 127	Non	RCB 187	Non	RCB 2014-6	Non	FR0012686145	Non	FR0013310018	Non	FR0014009QA1	Non
RCB 14	Non	RCB 128	Non	RCB 188	Non	RCB 2014-7	Non	FR0012722973	Non	RCB 2018-2	Non	FR0014009CQ1	Non
RCB 15	Non	RCB 129	Non	RCB 189	Non	RCB 2014-8	Non	RCB 2015-12	Non	FR0013330156	Non	FR0014009AT0	Non
RCB 16	Non	RCB 131	Non	RCB 190	Non	RCB 2014-9	Non	RCB 2015-13	Non	RCB 2018-3	Non	FR0014008AQ3	Non
RCB 4	Non	RCB 132	Non	RCB 191	Non	FR0011686401	Non	RCB 2015-14	Non	FR0013088432	Non	FR0014000A16	Oui
RCB 5	Non	RCB 130	Non	RCB 192	Non	RCB 2014-13	Non	RCB 2015-15	Non	RCB 2018-4	Non	FR0014000XR9	Oui
RCB 6	Non	RCB 133	Non	RCB 193	Non	RCB 2014-14	Non	FR0012939882	Non	RCB 2018-5	Non	FR0014000E59	Oui
RCB 7	Non	RCB 134	Non	RCB 194	Non	FR0011701044	Non	FR0012968451	Non	FR0013347085	Non	RCB 2022-3	Oui
RCB 19	Non	RCB 135	Non	RCB 195	Non	RCB 2014-15	Non	FR0013029220	Non	FR0013347143	Non	FR0014000FK4	Oui
RCB 20	Non	RCB 136	Non	RCB 196	Non	RCB 2014-16	Non	RCB 2015-16	Non	RCB 2018-6	Non	FR0014000FW1	Oui
RCB 21	Non	RCB 137	Non	RCB 197	Non	RCB 2014-17	Non	RCB 2015-17	Non	FR0013348919	Non	FR0014000FK2	Oui
RCB 22	Non	RCB 138	Non	RCB 199	Non	FR0011737956	Non	FR0013081049	Non	FR0013351848	Non	FR0014000M85	Oui
RCB 24	Non	RCB 139	Non	RCB 200	Non	RCB 2014-18	Non	RCB 2015-18	Non	FR0013352499	Non	RCB 2023-1	Oui
RCB 25	Non	RCB 140	Non	RCB 202	Non	RCB 2014-19	Non	RCB 2015-19	Non	FR0013330693	Non	FR001400HMS1	Oui
RCB 26	Non	RCB 141	Non	RCB 203	Non	RCB 2014-20	Non	RCB 2016-1	Non	FR0013385788	Non	FR001400HQE2	Oui
RCB 27	Non	RCB 142	Non	RCB 204	Non	RCB 2014-25	Non	RCB 2016-2	Non	FR0013255858	Non	FR001400HS62	Oui
RCB 28	Non	RCB 143	Non	RCB 205	Non	RCB 2014-21	Non	FR0013108248	Non	FR0013387362	Non	RCB 2023-2	Oui
RCB 29	Non	RCB 144	Non	RCB 206	Non	RCB 2014-22	Non	RCB 2016-3	Non	FR0013396355	Non		
RCB 30	Non	RCB 145	Non	RCB 208	Non	RCB 2014-23	Non	FR0013119070	Non	FR0013397205	Non		
RCB 35	Non	RCB 146	Non	FR0011072826	Non	RCB 2014-24	Non	RCB 2016-4	Non	FR0013397361	Non		
RCB 39	Non	RCB 147	Non	FR0011546886	Non	RCB 2014-26	Non	RCB 2016-5	Non	FR0013397676	Non		
RCB 40	Non	RCB 149	Non	FR0011547744	Non	RCB 2014-27	Non	RCB 2016-6	Non	FR0013397767	Non		
RCB 44	Non	RCB 150	Non	FR0011548791	Non	RCB 2014-28	Non	FR0012467942	Non	RCB 2019-1	Non		
RCB 45	Non	RCB 151	Non	FR0011548866	Non	RCB 2014-31	Non	FR0013198223	Non	FR0013400538	Non		
RCB 50	Non	RCB 152	Non	FR0011549997	Non	RCB 2014-32	Non	RCB 2016-7	Non	RCB 2019-2	Non		
FR0010443630	Non	RCB 153	Non	RCB 2013-1	Non	FR0011580588	Non	RCB 2016-8	Non	FR0013396363	Non		
FR0010504761	Non	RCB 154	Non	RCB 2013-2	Non	RCB 2014-29	Non	FR0013202850	Non	FR0013403433	Non		
RCB 51	Non	RCB 155	Non	RCB 2013-3	Non	RCB 2014-30	Non	FR0013203619	Non	FR0013403516	Non		
FR0010526376	Non	RCB 156	Non	RCB 2013-4	Non	RCB 2014-33	Non	FR0013204609	Non	FR0013405560	Non		
FR0010594374	Non	RCB 157	Non	RCB 2013-5	Non	RCB 2014-34	Non	FR0013184181	Non	RCB 2019-4	Non		
RCB 69	Non	RCB 158	Non	RCB 2013-10	Non	RCB 2014-35	Non	FR0013219631	Non	RCB 2019-3	Non		
RCB 76	Non	RCB 159	Non	RCB 2013-11	Non	RCB 2014-36	Non	RCB 2017-1	Non	RCB 2019-5	Non		
RCB 78	Non	RCB 160	Non	RCB 2013-12	Non	RCB 2014-37	Non	FR0013234952	Non	FR0013345485	Non		
RCB 79	Non	RCB 162	Non	RCB 2013-13	Non	RCB 2014-38	Non	RCB 2017-2	Non	FR0013436623	Non		
RCB 80	Non	RCB 163	Non	RCB 2013-7	Non	RCB 2014-40	Non	RCB 2017-3	Non	FR0013456589	Non		

Le tableau ci-dessus présente la liste des numéros internationaux d'identification des titres (ISIN) pour toutes les émissions d'obligations foncières auxquelles un code ISIN a été attribué, et le numéro du contrat pour les placements privés réalisés sous la forme de *registered covered bonds* (RCB). Pour chacun de ces titres, est indiqué s'il bénéficie (« Oui » ou « Non ») du label « Obligation européenne de qualité supérieure ».

L'ensemble des émissions de la Caisse Française de Financement Local est conforme aux exigences de la nouvelle directive covered bonds, de l'article 129 du CRR et de l'article 52-4 de la directive OPCVM. À ce titre, les obligations foncières émises après le 8 juillet 2022, qui sont labellisées « obligation garantie européenne (de qualité supérieure) » et les obligations foncières émises avant cette date bénéficient toutes du meilleur traitement financier et réglementaire/prudentiel possible

5. EXPOSITIONS AUX RISQUES DE MARCHE, DE CREDIT ET DE LIQUIDITE

5.1 LE RISQUE DE TAUX

- La gestion du risque de taux :

La Caisse Française de Financement Local a défini un appétit au risque de taux fixe qui se décline en un dispositif de limites encadrant la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN). Afin de piloter cette sensibilité dans les limites imparties, la Caisse Française de Financement Local a mis en œuvre la stratégie de couverture suivante :

- micro-couverture du risque de taux sur les éléments de bilan libellés dans une devise autre que l'euro ou indexés sur une structure de taux complexe. Certaines opérations vanilles libellées en euro peuvent également faire l'objet d'une micro-couverture si leur notionnel ou leur durée risque d'entraîner un dépassement de limite de sensibilité. La micro-couverture est réalisée par swap ;
- macro-couverture du risque de taux pour l'ensemble des opérations qui ne sont pas micro-couvertes. Les opérations concernées sont essentiellement (i) les prêts au secteur public local et (ii) les émissions d'obligations foncières libellées en euro. Cette macro-couverture est obtenue autant que possible par adossement entre actifs et passifs à taux fixe via la résiliation de swaps et, pour le complément, par la mise en place de nouveaux swaps contre Euribor ou €str.

Cette gestion du risque de taux fixe est complétée par un suivi des fixings des opérations à taux révisables afin de s'assurer que ceux-ci n'entraînent pas un dépassement de la limite de sensibilité. Le cas échéant, des swaps contre €str peuvent être conclus pour couvrir le risque de fixing.

Ces couvertures peuvent être réalisées soit directement sur le marché par la Caisse Française de Financement Local, soit être intermédiées par Sfil, qui se retourne alors à son tour sur le marché.

Les dettes non privilégiées ne font pas l'objet de couverture. En effet, les dettes contractées par la Caisse Française de Financement Local auprès de son actionnaire pour financer le surdimensionnement sont empruntées directement avec un index €str et n'ont pas besoin d'être swappées. Le cas échéant, les dettes envers la Banque de France, à court terme et à taux fixe, ne sont pas couvertes, mais financent des actifs à taux fixe également.

Ces différents types de risque de taux sont analysés et gérés à travers :

- les gaps d'index et d'Euribor floorés :

Gap d'index	Différence entre les emplois et les ressources, au bilan et au hors-bilan, pour les opérations indexées sur euribor. Cette impasse est projetée jusqu'à extinction du bilan.
Gap d'euribor floorés	Différence entre les emplois et les ressources, au bilan et au hors-bilan, pour les opérations indexées sur euribor flooré. Cette impasse est projetée jusqu'à extinction du bilan.

Ces indicateurs sont calculés en vision statique.

Les gaps d'index sont utilisés pour suivre l'exposition au risque de base Euribor contre Estr. Ces gaps sont encadrés pour chaque index tenor par une limite calculée sur la moyenne des différents gaps à 12 mois. Au 30 juin 2023, les limites sont respectées.

Les gaps d'Euribors floorés sont utilisés pour suivre l'exposition au risque optionnel. Pour la Caisse Française de Financement Local, l'essentiel de ce risque est imputable aux floors des prêts commerciaux indexés sur Euribor. Ce risque optionnel est couvert par swap. La position nette (après swaps) est encadrée par une limite sur le gap de EUR 800 millions.

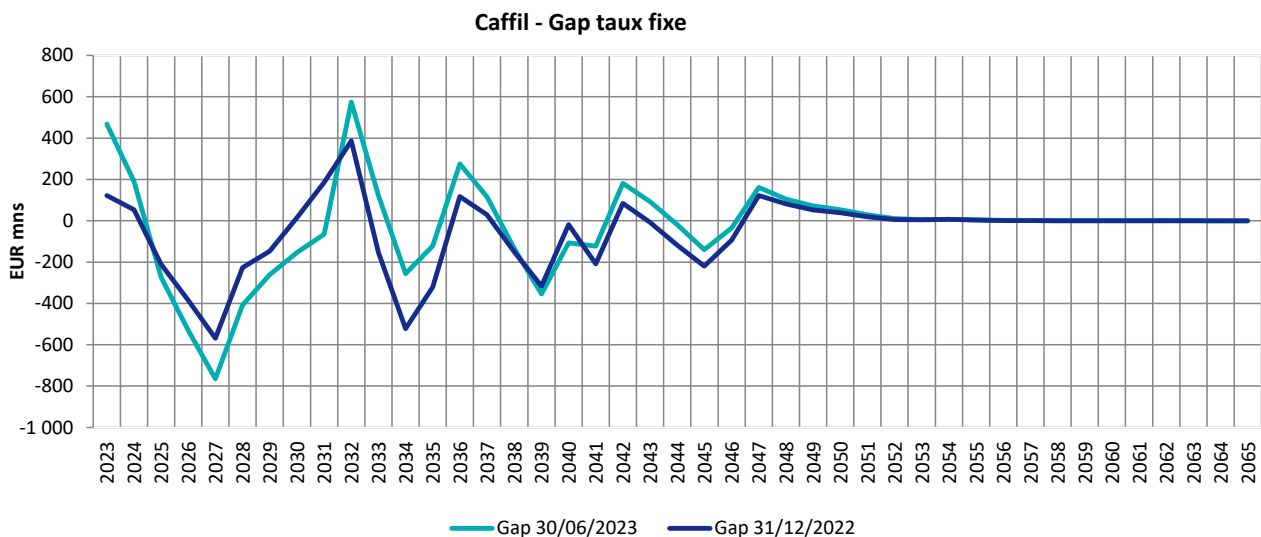
- la production mensuelle d'indicateurs de sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN).

- Mesure de la position de taux :

La position de taux fixe est mesurée via la modélisation d'une impasse de taux fixe basée sur l'écoulement des opérations de bilan et de hors-bilan à taux fixe. Elle est calculée pour chaque intervalle de temps comme étant égal à la différence entre les encours moyens d'actifs à taux fixe et les encours moyens de passifs à taux fixe. A noter que :

- le fixing en cours des opérations à taux révisable est inclus dans l'impasse de taux fixe,
- le placement des fonds propres, représenté par les contrats internes, est intégré dans l'impasse de taux fixe,
- les soultes relatives aux dérivés, étalées en comptabilité, sont aussi incluses dans l'impasse de taux fixe

La position de taux de la Caisse Française de Financement Local au 30 juin 2023 est la suivante :



- Sensibilité de la position de taux :

Pour gérer le risque de taux fixe, la Caisse Française de Financement Local a mis en place un dispositif de gestion qui s'articule principalement autour de l'indicateur de risque en valeur économique (sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dite « de gestion ») : cet indicateur est produit mensuellement et est calculé pour huit scénarios de choc de taux (les six scénarios du calcul du ratio réglementaire « outlier », définis par l'EBA, et deux scénarios de stress « internes » révisés une fois par an après analyse de la situation économique et financière et déterminés sur la

base des variations historiques des taux). La perte maximale observée parmi ces huit scénarios ne doit pas excéder la limite définie dans le cadre de l'appétit au risque de taux. Les fonds propres sont pris en compte dans le calcul de cet indicateur.

Sensibilités (en EUR mns)	31/12/2022	30/06/2023
Scénario réglementaire "outlier" de hausse des taux de 200bp	1,3	-0,6
Scénario réglementaire "outlier" de baisse des taux de 200 bp avec application d'un floor	-21,1	2,9
Scénario réglementaire "outlier" de hausse des taux court terme	-9,2	-12,9
Scénario réglementaire "outlier" de baisse des taux court terme avec application d'un floor	8,2	13,3
Scénario réglementaire "outlier" d'aplatissement de la courbe des taux avec application d'un floor	-11,0	-12,5
Scénario réglementaire "outlier" de pentification de la courbe des taux avec application d'un floor	10,5	13,4
Scénario interne d'aplatissement de la courbe des taux	-16,6	-24,6
Scénario interne d'inversion de la courbe des taux	-31,4(*)	-17,9

(*) pro forma

Les deux scénarios internes combinent à la fois un risque de hausse de taux et un risque de pente (aplatissement et pentification). Ces scénarios ont été définis sur la base de l'historique des taux. À la différence des ratios réglementaires, les fonds propres sont pris en compte dans le calcul de ces indicateurs. Ils sont susceptibles d'être adaptés chaque année en fonction de la situation économique et de l'évolution attendue des taux d'intérêt.

Les portefeuilles d'actifs dont la stratégie est d'être totalement couverts ne sont pas sensibles aux variations de taux et ne sont donc pas intégrés au calcul de la sensibilité globale du bilan de la Caisse Française de Financement Local.

5.2 LE RISQUE DE CHANGE

La politique de gestion du risque de change de la Caisse Française de Financement Local consiste à ne prendre aucun risque de change.

Les émissions et les actifs libellés en devises donnent lieu, au plus tard lors de leur entrée au bilan et jusqu'à leur échéance finale, à la conclusion d'un swap contre euro, assurant ainsi une couverture en change à la fois du nominal et des intérêts portés par ces éléments de bilan.

Par dérogation à cette politique, des positions de change, limitées en temps et en volume, sont acceptées pour des raisons opérationnelles, notamment dans le cadre de l'activité de refinancement des crédits export. Cela correspond aux situations suivantes : coût opérationnel du traitement des swaps de couverture trop élevé au regard du risque à couvrir (faible montant des tirages entrant au bilan, index à couvrir non standard...)

- impossibilité de micro-couvrir parfaitement les tirages en hors-bilan, dont le montant et le timing ne sont par définition pas connus
- versement d'une commission dans une devise autre que l'euro.

Le risque résultant de ces positions de change est suivi au travers de la position de change totale nette dans chaque devise, calculée sur l'ensemble des créances, dettes et engagements hors bilan. Les positions nettes sont encadrées par une limite de change fixée à un niveau très bas.

5.3 LE RISQUE DE MARCHE

Certaines positions ou activités du portefeuille bancaire de la Caisse Française de Financement Local, même si elles ne portent pas de risque de marché au sens réglementaire du terme, sont néanmoins sensibles à la volatilité des paramètres de marché et font peser un risque sur le résultat comptable ou sur les fonds propres ; elles sont suivies au titre des risques de marché non réglementaires.

Il s'agit principalement, en normes IFRS :

- des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le résultat ou les capitaux propres, dont la valeur peut fluctuer ;
- des *swaps* de devises et de base en couverture de l'activité de refinancement des crédits export en devises, dont les variations de valeur peuvent impacter le résultat ou les fonds propres selon le mode de couverture IFRS retenu ;
- des dérivés, dont les ajustements de valeur comptable, comme le CVA (Credit Valuation Adjustment) et le DVA (Debit Valuation Adjustment), sont comptabilisés en résultat en application des normes IFRS ;
- de certains dérivés classés en couverture selon la norme IFRS, pour lesquels il peut subsister une différence entre la valorisation du risque couvert et la valorisation de l'élément de couverture (dérivé), qui sont valorisés à partir de courbes de taux différentes.

Il s'agit aussi, en normes comptables françaises, des titres de placement, dont les pertes de valeur en date d'arrêt sont provisionnées.

5.4 LE RISQUE DE LIQUIDITE

La Caisse Française de Financement Local assure une gestion lui permettant de couvrir structurellement ses besoins de liquidité par des actifs éligibles à un refinancement de la Banque de France jusqu'à extinction des passifs privilégiés.

La Caisse Française de Financement Local dispose de ressources propres et peut par ordre de priorité :

- Utiliser les excédents de trésorerie disponibles. Au 30 juin 2023, ils s'élèvent à EUR 727,4 millions ;
- Réaliser une émission obligataire ;
- Recourir à des tirages supplémentaires auprès de sa maison-mère dans le cadre de la convention de financement ;
- Céder, obtenir le remboursement ou donner en garantie à la Banque de France, pour obtenir des financements lors des appels d'offre, les actifs suivants :
 - Les expositions sur établissements de crédit (hors comptes courants bancaires). Au 30 juin 2023, celles-ci s'élèvent à EUR 1 365,4 millions, dont EUR 795,2 millions de titres liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2B) ;
 - Les titres liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2B), hors titres bancaires. Au 30 juin 2023, ceux-ci s'élèvent à EUR 2 418,1 millions ;
 - Les autres actifs éligibles au refinancement de la banque de France. Au 30 juin 2023, ceux-ci s'élèvent à EUR 35 327,1 EUR millions, avant haircut.

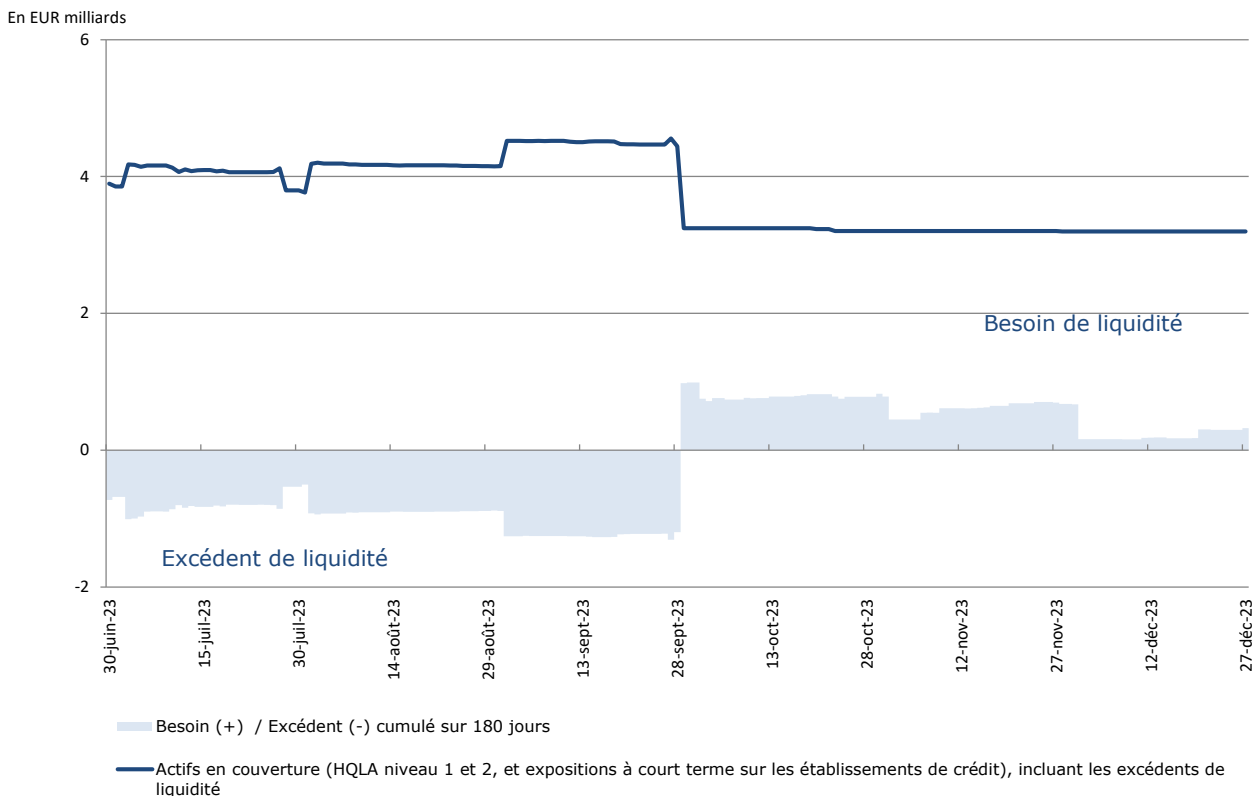
RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS

CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Au 30 juin 2023, la Caisse Française de Financement Local dispose ainsi d'environ EUR 39 838,0 millions d'actifs liquides ou éligibles au refinancement de la Banque de France y compris sa trésorerie déposée en banque ou à la Banque de France. Il n'existe pas d'obstacle juridique susceptible d'empêcher l'utilisation d'une partie de ces actifs dans le respect des articles L. 513-12 et R. 513-8 du code monétaire et financier.

Par ailleurs, la Caisse Française de Financement Local s'assure qu'à tout moment ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, calculés en situation de run-off, sont couverts en premier lieu par des actifs liquides de haute qualité (niveau 1, 2A ou 2 B) et, en deuxième lieu, par des expositions à court terme sur des établissements de crédit bénéficiant du meilleur ou du deuxième meilleur échelon de qualité de crédit, ou, du troisième meilleur échelon de qualité de crédit pour les dépôts à court terme. Les créances non garanties et jugées en défaut, conformément à l'article 178 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, ne peuvent pas participer à la couverture des besoins de trésorerie.

On entend par besoins de trésorerie les remboursements des obligations foncières et des *registered covered bonds* (RCB), des dettes non privilégiées et les prévisions de remboursement du cash collatéral reçu, nets des remboursements d'actifs reçus, en tenant compte des flux des dérivés de couverture. Au 30 juin 2023, la situation de liquidité à 180 jours présente un excédent de trésorerie sur les trois premiers mois (avec un maximum de EUR 1,3 milliard en septembre 2023) et un besoin de trésorerie sur les trois derniers mois (avec maximum de EUR 1,0 milliard à fin septembre 2023). Sur la période, les besoins de liquidité sont couverts, à tout moment, par des actifs liquides disponibles (cf. graphique ci-dessous). Par ailleurs, des mesures de gestion spécifiques (par exemple, la réalisation d'une nouvelle émission obligataire ou le recours aux financements de la banque centrale) pourront être prises pour couvrir les besoins.



Les variations observées correspondent aux cash flows d'amortissement des obligations foncières, du cash collatéral, des dettes non privilégiées, des dérivés et des actifs.

La projection du solde de trésorerie à 180 jours est calculée à partir de l'échéancier contractuel des flux d'intérêts et de nominaux des actifs et des passifs présents au bilan de la Caisse Française de Financement Local au 30 juin 2023. Par ailleurs, cette projection tient compte des flux liés à des opérations certaines mais débutant postérieurement à la date d'arrêté.

La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun actif financier incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Elle n'a émis aucune obligation foncière incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Certaines obligations foncières incluent des options d'achat (call) qui sont uniquement exerçable par la Caisse Française de Financement Local.

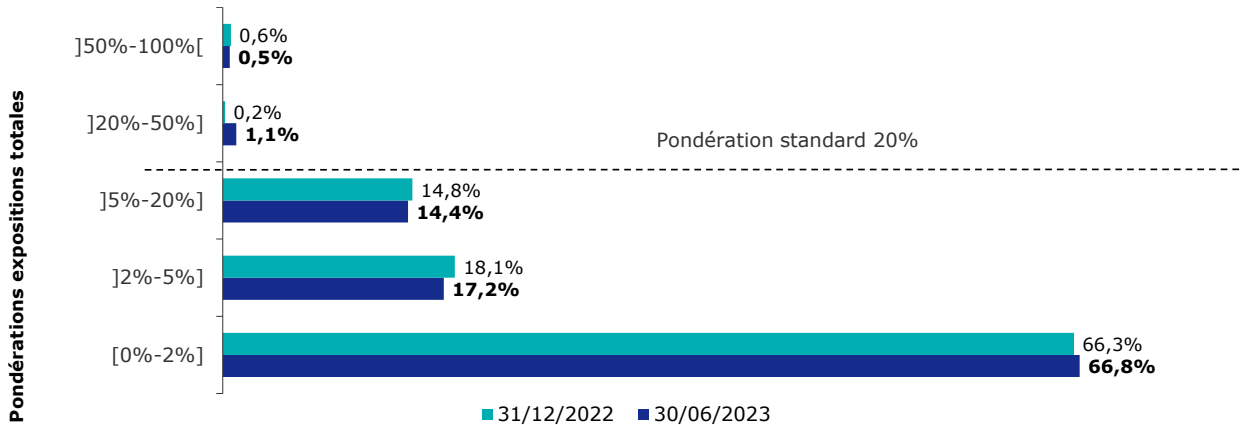
Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

- Aucun remboursement anticipé volontaire sur les prêts commerciaux conformément aux hypothèses retenues dans la gestion ALM, ni exercice d'option sur les titres détenus à l'actif par la Caisse Française de Financement Local. Du point de vue de la liquidité, il s'agit donc du scénario le plus défavorable.
- Modélisation des passifs possédant une clause de rachat anticipé à la main de la Caisse Française de Financement Local : analyse au cas par cas des options exerçable sur les 180 jours. A noter qu'il n'existe pas au bilan de la Caisse Française de Financement Local de passif comportant une clause de remboursement anticipé à la main de l'investisseur.
- Les garanties en espèces reçues ou données aux contreparties au titre des dérivés de couverture (cash collatéraux ou *variation margin*) sont présentées sur la base des flux à venir et en projetant la valeur de marché des opérations sous-jacentes à conditions de marché inchangées. Concrètement, pour chaque contrat-cadre, une projection de la valorisation des swaps est faite en tenant compte des flux d'intérêts et de capital restant à recevoir et à verser jusqu'à maturité des swaps. Le montant de cash collatéral à verser ou recevoir sur les 180 prochains jours est déterminé à partir de cette valorisation.
- Projection des flux d'intérêts à taux variable sur la base du dernier fixing connu pour le premier flux d'intérêts et du taux projeté pour les flux suivants.
- Estimation de la non performance des actifs sur la base de la variation du montant d'impayés la plus élevée sur une période de 180 jours observée sur la période 31 décembre 2011 – 30 juin 2023 (actuellement EUR 34,9 millions positionnés au premier jour).

5.5 LE RISQUE DE CREDIT

- Ventilation de la totalité des actifs selon les pondérations de risque :

La qualité du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local peut être illustrée par les pondérations en risque attribuées à chacun de ses actifs dans le cadre du calcul du ratio de solvabilité. En effet, la Caisse Française de Financement Local a fait le choix, pour l'essentiel de ses encours, de la méthode avancée pour calculer les exigences de fonds propres réglementaires.

Pondérations en risque du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local au 30 juin 2023 :

Cette analyse confirme l'excellente qualité des actifs du portefeuille de la Caisse Française de Financement Local :

- 84 % du portefeuille a une pondération de risque inférieure ou égale à 5 % ;
- 2 % du portefeuille a une pondération supérieure à 20 %.

La pondération moyenne des actifs est de 4,6 %, contre 20 % dans le modèle standard de Bâle pour les collectivités locales européennes.

- Risque sur les contreparties bancaires :

La Caisse Française de Financement Local détient deux types d'expositions bancaires :

- des valeurs de remplacement pour un montant de EUR 0,4 milliard ;
- des contrats de dérivés, conclus dans le cadre de la couverture des risques de taux et de change.

Les opérations de dérivés de la Caisse Française de Financement Local sont régies par des contrats-cadres ISDA ou FBF (Fédération bancaire française) signés avec des grandes banques internationales. Ces contrats ont des caractéristiques particulières, car ils doivent répondre à certaines contraintes imposées aux sociétés de crédit foncier (et aux autres émetteurs de *covered bonds*) par les agences de notation. Ces dernières années, la Caisse Française de Financement Local a amendé ces contrats pour tenir compte de l'évolution récente de la réglementation EMIR (signature d'annexes variation margin). Les dérivés de la Caisse Française de Financement Local ne sont pas soumis à l'obligation de clearing, ni au versement d'initial margin. Tous les swaps de taux et de devises conclus par la Caisse Française de Financement Local bénéficient du même privilège légal que les obligations foncières. Pour cette raison, la Caisse Française de Financement Local ne verse pas de *cash collateral* (ou de *variation margin*) à ses contreparties de dérivés, alors que celles-ci en versent, sauf certaines qui bénéficient de la meilleure notation court terme de la part des agences de notation. Fin juin 2022, une nouvelle convention de dérivés a été conclue avec SFIL à laquelle sont rattachés uniquement les dérivés qui couvrent les quelques actifs qui sont sortis du *cover pool* depuis le 8 juillet 2022 dans le cadre de la mise en œuvre de la directive *covered bonds*. Puisque ces dérivés ne bénéficient pas du privilège de la loi, la convention prévoit la possibilité d'échanger du collatéral dans les deux sens. La créance de collatéral versé dans le cadre de cette convention est classée hors *cover pool*, comme les dérivés correspondants et leurs actifs couverts.

L'ensemble des expositions sur dérivés au 30 juin 2023 est présenté ci-dessous :

(En EUR milliards)	Total des notionnels	% total des notionnels	Mark to Market		Collatéral reçu	Collatéral versé
			-	+		
Cover pool - contreparties externes	74,0	83%	(1,7)	0,1	(0,1)	-
Cover pool - SFIL	14,9	17%	(1,4)	-	-	-
Hors cover pool - SFIL	0,2	0%	(0,1)	-	-	0,1
TOTAL	89,1	100%	(3,2)	0,1	(0,1)	0,1

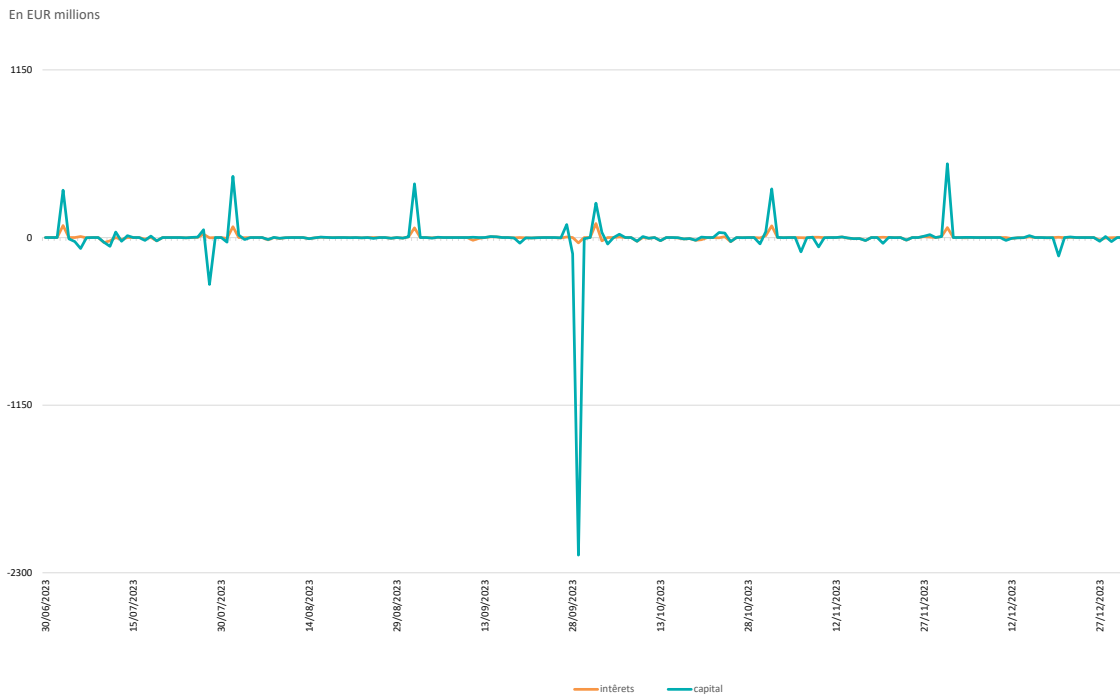
Au 30 juin 2023, la Caisse Française de Financement Local est exposée (juste valeur positive des swaps) sur neuf contreparties bancaires qui versent toutes du cash collatéral pour un montant total de EUR 0,1 milliard qui vient neutraliser l'exposition totale.

Les swaps conclus avec des contreparties externes représentent 83 % de l'encours de swaps et ceux conclus avec SFIL 17 %. Les swaps conclus avec les cinq premières contreparties externes représentent au total 56 % des montants notionnels.

6. Couverture du besoin de liquidité

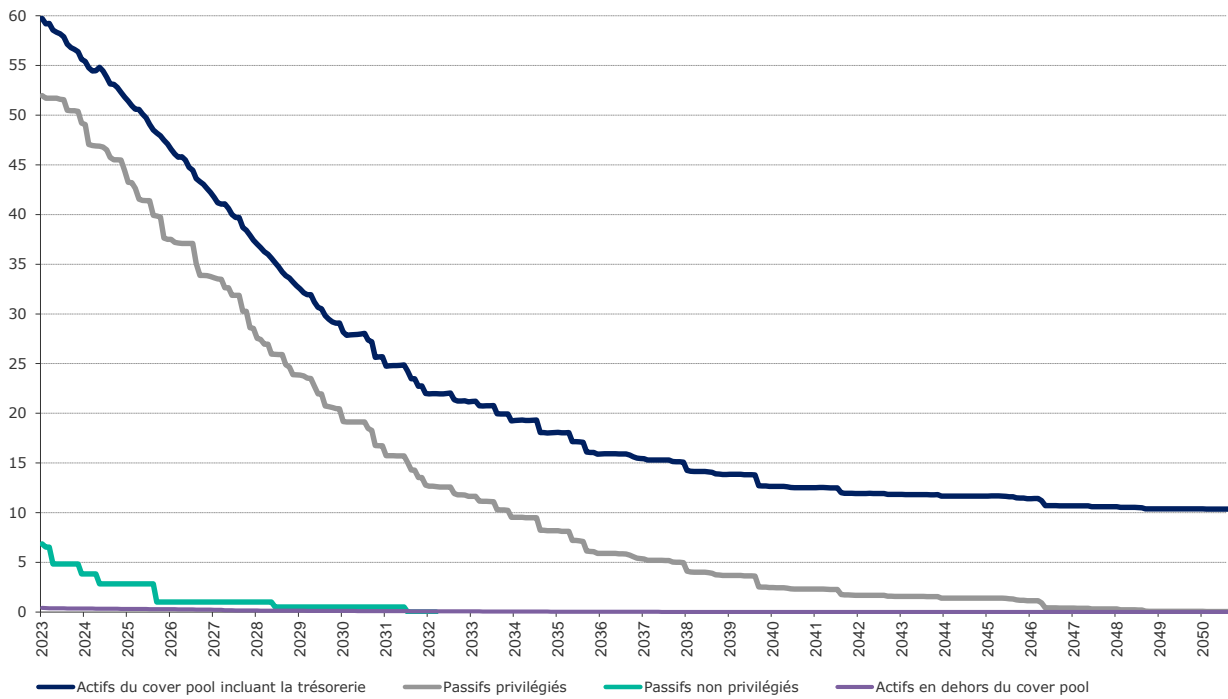
Les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et sur les modalités de couverture sont présentées au paragraphe 5.4.

Le graphique ci-dessous présente la distinction entre les flux de capital et les flux d'intérêts constituant le besoin de liquidité à 180 jours :



7. Structure des échéances

En EUR milliards



La Caisse Française de Financement Local ne détient aucun actif financier incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Elle n'a émis aucune obligation foncière incluant des déclencheurs de prorogation de l'échéance. Certaines obligations foncières incluent des option d'achat (call) qui sont uniquement exerçable par la Caisse Française de Financement Local.

8. Niveau de couverture des ressources privilégiées

Le ratio de couverture réglementaire certifié, correspondant à la situation au 31 mars 2023, s'élève à 114,2%.